

elles ne seront pas aussi fortes que les Canadiens l'avaient prévu à la suite de ses propres déclarations et de celles d'autres honorables députés d'en face.

L'hon. M. ILSLEY: Je soulève la question de privilège et je tiens à régler cette question dès maintenant.

M. HOMUTH: J'invoque le Règlement.

Des VOIX: Asseyez-vous.

L'hon. M. MACKENZIE: L'honorables député parle sur la question de privilège.

M. HOMUTH: Le ministre des Finances a fait allusion à...

L'hon. M. ILSLEY: J'invoque la question de privilège.

M. HOMUTH: J'invoque le Règlement.

L'hon. M. ILSLEY: C'est bel et bien une question de privilège.

L'hon. M. MACKENZIE: Certainement.

M. HOMUTH: Qu'en sait l'honorables ministre?

L'hon. M. MACKENZIE: J'en sais bien plus long que l'honorables député.

M. l'ORATEUR: Je pense que l'honorables député a permis au ministre de prendre la parole.

M. HOMUTH: Je ne suis pas disposé à me rendre aux désirs du ministre quand c'est moi qui ai raison. J'invoque le Règlement.

L'hon. M. ILSLEY: Je ne crois pas nécessaire de discuter longtemps. Il est clair qu'il s'agit ici d'une question de privilège, parce que le chef de l'opposition m'a accusé de chercher, en ma qualité de ministre des Finances, à justifier le Gouvernement de ne pas donner suite aux promesses qu'il a faites avant les élections relativement aux impôts. Je dois répondre à cette accusation.

M. BRACKEN: Je n'ai pas dit que vous cherchiez à excuser le Gouvernement de ses promesses d'avant les élections. On ne peut rien trouver de tel dans ma déclaration. Je la lirai dès que vous aurez fini.

L'hon. M. ILSLEY: L'honorables député parle probablement d'un compte rendu de ce que j'ai dit à une délégation du Congrès des métiers et du travail du Canada où j'ai employé le mot "désappointement". J'ai employé ce mot en parlant de la réaction probable de certaines gens pour ce qui est de la suite qu'on pourrait donner aux propositions de la délégation et à d'autres propositions semblables, si on comptait pouvoir les réaliser pleinement.

L'une de ces propositions spéciales voulait que le niveau d'exemption d'impôt soit remonté.

M. HOMUTH: A l'ordre. Vous ne pouvez pas faire de discours.

L'hon. M. ROWE: C'est la meilleure amende honorable que vous ayez jamais faite.

L'hon. M. ILSLEY: L'une de ces propositions voulait que le niveau d'exemption pour les célibataires soit remonté à mille dollars et pour les personnes mariées, à \$2,400. C'était...

M. HOMUTH: J'invoque le Règlement. Le ministre n'a pas le droit de faire un discours à l'occasion d'une question de privilège.

Des VOIX: Bravo, bravo!

M. l'ORATEUR: Je demanderais au ministre de bien vouloir être aussi bref que possible.

L'hon. M. ILSLEY: J'ai prévu cette situation. Si je comprends bien le Règlement, je suis tout à fait dans l'ordre.

M. HOMUTH: Vous ne le comprenez pas bien car il est certain que vous le violez.

L'hon. M. ROWE: Voilà quatre excuses de plus.

L'hon. M. ILSLEY: Non.

L'hon. M. ROWE: Certainement.

L'hon. M. ILSLEY: La délégation avait catégoriquement exigé la suppression et la réduction des taxes tout en réclamant un accroissement de défenses. Faisant allusion à ces demandes et à d'autres du même genre, j'ai dit que d'aucuns seraient peut-être déçus, étant donné l'impossibilité de donner suite à toutes ces requêtes. Voilà le seul fondement de la déclaration du chef de l'opposition.

M. HOMUTH: J'invoque le Règlement. Le ministre ne doit pas prononcer de discours. Il n'a pas posé la question de privilège.

L'hon. M. ILSLEY: Oui, je l'ai posée.

M. l'ORATEUR: Le ministre a demandé du chef de l'opposition la permission de poser une question.

M. GRAYDON: Pas du tout.

L'hon. M. ROWE: Il a soulevé la question de privilège.

L'hon. M. ILSLEY: En effet. Je tiens à dire que les promesses électorales du Gouvernement en matière de taxes étaient de moi. Lors de la présentation du budget, je m'en remettrais au jugement du public qui saura si j'ai tenu parole.